

Metzger et Associés Architecture
Monsieur Francis METZGER
Rue aux Laines, 40
B-1000 BRUXELLES

V/réf. : votre courrier s du 09/05/2007
N/réf. : AVL/CC/XL-2.33 /s. 413
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : IXELLES. Avenue Général De Gaulle, 39 (architecte E. Blérot).
Projet de transformation et de restauration.
Suivi d'avis conforme

En réponse à votre courrier du 9 mai 2007, nous avons l'honneur de vous communiquer **les recommandations** émises par notre Assemblée, en sa séance du 23 mai 2007 concernant l'objet susmentionné.

Dans le cadre du suivi de l'avis conforme favorable sous réserve émis par la CRMS en séance du 24 janvier 2007, vous nous avez fait parvenir des documents complémentaires et des précisions sur 4 aspects du dossiers qui doivent encore faire l'objet d'examens supplémentaires et/ou dont le traitement doit encore être soumis à l'approbation définitive de la D.M.S.
La Commission émet les remarques et recommandations suivantes à leur sujet.

1. Traitement de l'interface entre la cage d'escalier et les nouvelles cloisons et portes sur les paliers des différents étages.

Les nouvelles propositions formulées dans le présent complément d'information concernant les portes à placer dans les nouvelles cloisons des différents paliers tiennent compte des remarques et suggestions formulées par la CRMS dans son dernier courrier du 30/03/2007.

a) Modèles de porte

Il s'agit de portes simples, à panneautages, inspirées des modèles de portes les plus simples de la maison, situées au sous-sol. La Commission souscrit à cette proposition.

Les documents complémentaires proposent, par ailleurs, deux variantes quant aux chambranles des portes du rez-de-chaussée, à savoir :

- soit des chambranles « classiques », identiques à ceux que l'on retrouve à la plupart des portes les plus simples de la maison,
- soit des chambranles travaillés selon un motif Art nouveau à l'instar des autres portes de cet étage débouchant sur le hall (et non côté pièces de vie).

Afin de ne pas favoriser la confusion entre les portes d'origine, authentiques, et les nouvelles portes résultant de l'aménagement de l'ascenseur et non originelles, la Commission demande de réserver un traitement aussi simple et neutre que possible pour ces portes et demande donc de recourir à des chambranles « classiques » tels que ceux que l'on retrouve autour des portes les plus simples de la maison.

b) Réduction du nombre de portes au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage

Pour répondre à la remarque de la CRMS concernant le nombre trop important de portes dans les nouvelles cloisons du rez-de-chaussée et du premier étage, l'auteur de projet propose les solutions suivantes :

- Au rez-de-chaussée :

La double porte à miroirs de Blérot n'est plus remplacée dans la nouvelle cloison du rez-de-chaussée mais est remplacée par une simple et unique porte à panneaux, de dimensions plus modestes, donnant accès au vestiaire, et placée en symétrie d'une seconde porte, identique, donnant accès à l'ascenseur. **La Commission approuve ce parti.**

- Au 1^{er} étage :

La porte du milieu, donnant accès à un local de dessert, est remplacée par une porte « invisible » de 1,85 m de haut, sans chambranle ni ébrasement, avec finition identique à celle de la paroi (papier peint) dans laquelle elle prend place et avec ouverture par simple pression.

La Commission souscrit à cette proposition pour autant que les plans de détails soient soumis à l'approbation de la DMS et que celle-ci ait toutes les garanties d'une mise en œuvre de qualité pour cet élément.

2. Traitement des châssis et de la corniche

Des sondages dans les menuiseries extérieures ont permis de constater que les châssis avaient probablement fait l'objet, antérieurement, d'un décapage au chalumeau qui a noirci le bois par endroit. Des réparations, à l'aide d'un bois d'essence différente, ont également été constatées au niveau de la porte d'entrée, destinées à reboucher ce qui semble avoir été des boîtes aux lettres.

En regard des résultats de ces sondages, la finition des châssis préconisée par la CRMS, à savoir un retour au bois nu couvert d'un vernis, pourrait donc être remise en question si l'état des châssis ne permet pas de garantir un résultat esthétique satisfaisant.

La Commission souscrit, dès lors, à la proposition de l'auteur de projet, de procéder dans un premier temps au décapage manuel complet des châssis afin d'évaluer leur état général et, en fonction, de déterminer avec la DMS laquelle des deux finitions suivantes s'imposera :

- soit l'état des châssis décapés est satisfaisant et la finition à l'aide d'un vernis est maintenue,
- soit les châssis sont trop abîmés que pour laisser le bois apparent et ils seront recouverts d'une peinture couleur bois (nuance de teinte à déterminer avec la DMS).

3. Traitement des menuiseries intérieures

Les finitions proposées pour les menuiseries intérieures sont conformes aux décisions de la C.R.M.S. : les portes et châssis intérieurs ainsi que les marches, contremarches et limon de l'escalier octogonal sont repeints tels qu'à l'origine.

4. Restauration du papier peint « lincrusta »

Un nouvel examen du papier-peint a révélé qu'il ne s'agissait pas de Lincrusta mais d'un simple papier-peint gaufré. Par ailleurs, les différents tests de décapage pratiqués sur la couche de peinture huileuse recouvrant le papier-peint se sont tous soldés par un échec. La restauration du papier-peint existant semble donc difficile à envisager.

L'auteur de projet propose donc de procéder au remplacement de l'entièreté du papier d'origine (vestibule, hall, cage d'escalier et paliers) par un nouveau papier-peint, refait à l'identique.

La Commission souscrit à cette nouvelle option d'autant que le prix de cette opération sera nettement moins élevée pour du papier gaufré que pour du lincrusta.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : M. G. Conde-Reis
A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx et M. F. Timmermans